



ARRÊTÉ MUNICIPAL n°15/2017

de circulation et stationnement interdits.

Le Maire de FLEURY ;

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande de l'entreprise MULLER TP, Agence de l'Orne, ZAC Bellefontaine, CS10006, rue de la Promenade 57780 ROSSELANGE ;

Considérant les travaux de réfection des bétons désactivés, rue de Lorraine et rue des Vergers qui auront lieu du 19 au 23 juin 2017 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. Semaine 25, du 19 au 23 juin 2017, la circulation et le stationnement des véhicules seront interdits du 1b au 11 rue de Lorraine et rue des Vergers.

Article 2. L'accès aux services de secours sera maintenu.

Article 3. L'entreprise chargée des travaux est chargée de prendre les mesures de sécurité nécessaires, notamment la signalisation des travaux.

Article 4. M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à FLEURY, le 13 juin 2017.

Le Maire,

Jean-Paul ECKENFELDER

